

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 19 avril 2023



ID : 014-211401815-20230327-DELIB20230411-DE

Exécutoire le 19 avril 2023



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 22 Votants : 24	Séance du 27 mars 2023
Date de la convocation : 21 mars 2023	
Delib20230411	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

M. Jérôme PIERRE à M. Didier LIZORET
M. Florent ANDRÉ à Mme Fabienne MOREL.

Absent excusé :

M. Damien GUINEHEUX.

Secrétaire :

M. Bertrand LANGRAND, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 19 avril 2023



ID : 014-211401815-20230327-DELIB20230411-DE

Exécutoire le 19 avril 2023

Delib20230411

OBJET : Attribution de subventions

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du tableau des propositions de subventions examinées au sein de chaque commission pour les associations et organismes ayant fait une demande auprès de la Commune au titre de l'année 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer, au titre de l'année 2023, les subventions conformément au tableau détaillé ci-dessous, pour un montant total de 246 220 euros.

	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total
Association sportive du Collège G. de Ndie	200 €		200 €
MFR Vimoutiers	40 €		40 €
Prévention routière	100 €		100 €
Bien Vivre sa Retraite à Tout Age	1 600 €		1 600 €
Les Anciens Combattants	950 €		950 €
France Alzheimer Calvados	50 €		50 €
AMAP	96 €		96 €
ASFODEVH (As Format et Dévelop. Humain)	50 €		50 €
A VUE DE TRUFFE (chiens guide d'aveugles)	100 €		100 €
Les Amis de Jean Bosco – Le Lotus	50 €		50 €
Paralysés de France	50 €		50 €
FORAGES MALI	50 €		50 €
Association Valentin Haüy	50 €		50 €
Clin d'œil	50 €		50 €
Comité Juno Canada	50 €		50 €
Ligue contre le cancer	100 €		100 €
Planning Familial 14	150 €		150 €
Secours populaire	500 €		500 €
VMEH	150 €		150 €
AFM Téléthon	100 €		100 €
Handicap International	40 €		40 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 19 avril 2023



ID : 014-211401815-20230327-DELIB20230411-DE

Exécutoire le 19 avril 2023

Institut Pasteur	50 €		50 €
La Dame Blanche	300 €		300 €
Médecins sans frontières	50 €		50 €
Westlake Brothers Souvenir	50 €		50 €
Restos du Cœur	1 600 €		1 600 €
Secours catholique	200 €		200 €
Groupe de secours catastrophe français	100 €		100 €
Comité de Jumelage Allemand	3 200 €		3 200 €
Comité de Jumelage Anglais	2 500 €		2 500 €
Comité de Jumelage Belge	1 500 €		1 500 €
ASC Tennis de Table	6 500 €		6 500 €
Association Cormelloise de Yoga	500 €		500 €
Billard Club Cormellois	1 000 €		1 000 €
Club de Badminton Cormellois	2 500 €		2 500 €
Club Mouche	500 €		500 €
Corm'ella Danse	500 €		500 €
Cormelles Judo	6 000 €		6 000 €
Cormelles Loisirs Volley	350 €		350 €
ESC Football	18 500 €		18 500 €
ESC Pétanque	2 500 €		2 500 €
Gymnastique Volontaire	3 000 €		3 000 €
ESC Handball	2 000 €		2 000 €
Royal Tennis Cormelles	4 000 €		4 000 €
Royal Voce	1 300 €		1 300 €
La Compagnie du Phoenix	350 €		350 €
OMACL	500 €		500 €
Club Photo-vidéo	1 500 €		1 500 €
Comité des Œuvres Sociales du Personnel	16 094 €		16 094 €
CCAS	165 000 €		165 000 €

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations concernées, le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 19 avril 2023



ID : 014-211401815-20230327-DELIB20230411-DE

Exécutoire le 19 avril 2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 29 mars 2023

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN